

### Section 3. Réalisation des activités

**Identifiant de l'activité (Activity ID) :** 1.1.1 – Capitalisation des meilleures approches

**Longue description :** Le système national des Aires Protégées a été établi en 2003 et couvre essentiellement les AP de catégorie I, II et IV. Avec la vision Durban, de nouvelles AP (NAP) se mettent en place dont les Aires protégées de ressources naturelles gérées ou *Managed Resources Protected Areas* (MRPA), de catégories V et VI. Ces MRPA sont largement perçues comme une solution efficace pour assurer la représentation et la conservation de la biodiversité, tout en contribuant simultanément, à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique sur la base de l'utilisation des ressources naturelles. Dans le futur, elle doit être en mesure de lever des fonds ou du moins réduire la dépendance à l'appui financier des bailleurs de fonds.

Les MRPA sont au début de leurs applications. Mais, de par leurs expériences, une large gamme d'approches est déjà mise en œuvre et/ou testée par les divers promoteurs à Madagascar et dans d'autres pays en voie de développement. Néanmoins, il n'est pas clair si elles répondent de manière adéquate aux directives relatives à la pérennité de la croissance économique, à laquelle il est fait appel dans le Code des Aires Protégées (COAP). Les définitions des rôles des MRPA, dans le nouveau COAP, ont besoin d'être exprimés dans une vision et des principes plus clairs qui devraient être appliqués dans tous les sites. Le premier résultat attendu de ce projet MRPA est l'obtention d'une série restreinte d'approches conviviales et principes de gestion communs de ces nouvelles AP de catégories V et VI. Il s'agit de :

- Compiler les documents existants et les expériences de gestion des promoteurs MRPA pour l'atteinte de leurs objectifs
- Synthétiser et analyser les approches de fonctionnement et de gestion des Nouvelles AP de catégories V et VI à Madagascar et à l'étranger tout en mettant en exergue les différentes structures existantes
- Proposer les meilleures approches pour la définition des principes de fonctionnement et de gestion adaptées au contexte de Madagascar et des pays en voie de développement en général
- Définir la vision MRPA et élaborer la stratégie d'harmonisation de la croissance économique et la conservation de la biodiversité en tenant compte des spécificités des femmes

**Date de début :** 01/07/13

**Date de fin :** 15/12/13

% Progression jusqu'à ce jour : 100%

Critères de qualité	Date de mesure de la qualité	Résultats des activités	
		Avis des bénéficiaires (date et score)	Utilisation des ressources (date et score)

Respect des délais (date et score)

*[Handwritten signature]*

<p>Synthèses des approches existant avec les structures de gestion appliquées</p> <p>Proposition de modèles appropriés avec guide simplifié pour MRPA</p>	<p>A la fin de l'atelier de validation 06/12/13</p>	<p>Satisfaits, (06/12/13 et score 9).</p>	<p>Dépense conforme au budget (13/12/13 et score 9)</p>	<p>Faits selon le calendrier prévu (06/12/13 et score 9)</p>
<p><b>Identifiant de l'activité (Activity ID) : 1.1.2 – Etablissement d'un " Forum MRPA</b></p>				
<p><b>Longue description :</b> Les connaissances et expériences de Madagascar sur les AP de catégories V et VI sont encore très limitées. Pourtant, une large gamme d'approches est déjà mise en œuvre et/ou testée par les divers promoteurs à Madagascar et dans d'autres pays en développement. Afin de faciliter les échanges entre les Projets ou promoteurs œuvrant dans le cadre des AP de catégories V et VI, la mise en place d'un Forum bien structuré est nécessaire dans le cadre du MRPA. Pour ce faire, le Projet va faire appel aux services de consultant national pour une durée de deux mois à compter de la date de notification.</p> <p>Les TDR de l'étude sont validés et la demande de proposition aux prestataires sélectionnés dans le registre constitué suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par le Projet est envoyée. Pourtant, faute de budget, l'étude est ajournée pour 2014.</p>				
<p><b>Date de début :</b> 01/07/13  <b>Date de fin :</b> 31/03/14  % Progression jusqu'à ce jour : 15%</p>				
<p style="text-align: center;"><b>Résultats des activités</b></p>				
<p><b>Critères de qualité</b></p> <p>Approche méthodologique considérant le processus participatif et considération intégrale des étapes stipulées dans le guide d'élaboration officiel</p>	<p><b>Date de mesure de la qualité</b></p> <p>A la fin de l'atelier de validation 28/02/14</p>	<p><b>Avis des bénéficiaires (date et score)</b></p>	<p><b>Utilisation des ressources (date et score)</b></p>	<p><b>Respect des délais (date et score)</b></p>

*Handwritten signature*

	<p><b>Identifiant de l'activité (Activity ID) : 1.1.4.</b> Vision et principes MRPA identifiés, documentés et partagés</p> <p><b>Longue description :</b> Les connaissances et expériences de Madagascar sur les AP de catégories V et VI sont encore très limitées. Les 5 NAP du MRPA constituent des sites pilotes au sein desquels vont être testés et développés différents outils et approches avec la participation active des communautés bénéficiaires et des autres acteurs du site. De ce fait une forte communication sur le lancement du projet est à faire pour que toutes les parties prenantes connaissent mieux les objectifs et les approches du projet et puissent s'identifier dans les rôles assignés et apporter leurs contributions dans la définition de la vision et des principes. Parallèlement, d'autres actions seront menées dont les outputs s'y ajouteront pour en sortir la vision et les principes propres aux MRPA harmonisant la conservation de la biodiversité avec la croissance économique. La définition de la vision et principe MRPA est combinée avec la capitalisation des acquis et est confiée à un cabinet d'études externe pour une durée de deux mois.</p> <p><b>Date de début :</b> 01/07/13  <b>Date de fin :</b> 15/12/13  % Progression jusqu'à ce jour : 100%</p>			
<p><b>Critères de qualité</b></p> <p>Participation active des parties prenantes aux ateliers de lancement</p> <p>Approche méthodologique privilégiant la consultation des divers acteurs, la valorisation des expériences nationales et internationales</p> <p>Vision et principes fédérateurs des acteurs de la catégorie V et VI</p>	<p><b>Date de mesure de la qualité</b></p> <p>19/03/2013</p> <p>A la fin de l'atelier de validation 06/12/13</p>	<p><b>Résultats des activités</b></p> <p><b>Avis des bénéficiaires (date et score)</b></p> <p>Satisfaits, (20/03/13 et score 7)</p> <p>Satisfaits, (06/12/13 et score 9).</p>	<p><b>Utilisation des ressources (date et score)</b></p> <p>Inférieur au budget (22/03/13 et score 9)</p> <p>Dépense conforme au budget (13/12/13 et score 9)</p>	<p><b>Respect des délais (date et score)</b></p> <p>Faits selon le calendrier prévu (19 et 20/03/13 et score 9)</p> <p>Faits selon le calendrier prévu (06/12/13 et score 9)</p>
<p><b>Identifiant de l'activité (Activity ID) : 1.1.5.</b> Suivre les interventions sur la définition de la vision et des principes de gestion commune des MRPA</p>				

h B R

**Longue description :** Il s'agit d'assurer le suivi et accompagnement de la prestation du consultant chargé de la réalisation de l'étude sur la définition et validation de la vision et les principes MRPA incluant la stratégie d'harmonisation plus précisément la manière dont les MRPA peuvent combiner la croissance économique et la conservation de la biodiversité en tenant compte des spécificités des femmes. Un des éléments clés de cette activité est la réalisation des ateliers de validations au niveau des sites et sur le plan national. Parallèlement à la forte communication durant l'atelier national, trois ateliers régionaux ont été aussi menés dans les Régions de Menabe, Boeny et Sofia durant le second trimestre pour que toutes les parties prenantes connaissent mieux les objectifs et les approches du projet et puissent s'identifier dans les rôles assignés et apporter leurs contributions dans la définition de la vision et des principes.

Les deux autres ateliers de lancement régionaux pour les deux Sites Ampasindava Galoko et Loky Manambato ont été réalisés au mois d'août. Le choix de la période a été justifié par l'attente des résultats de l'atelier de sensibilisation des acteurs pour le cas de la NAP Ampasindava Galoko étant donné qu'il s'agit de la seule NAP parmi les 05 NAP MRPA n'ayant pas de Gestionnaire Provisoire.

**Date de début :** 23/09/13

**Date de fin :** 31/10/13

**% Progression jusqu'à ce jour :** 100%

Critères de qualité	Date de mesure de la qualité	Résultats des activités		
		Avis des bénéficiaires (date et score)	Utilisation des ressources (date et score)	Respect des délais (date et score)
Participation active des parties prenantes aux ateliers de validation	30/09/13	Satisfaits, 12/04/13 ; 11/06/13 ; 13/06/13 ; 20/08/13 ; 22/08/13, Score 9	Inférieur au budget (05/07/13 et score 9)	Délai de la mission respectée (Menabe 11 - 12/04 ; 11/06/13 pour Boeny ; 13/06/13 Sofia ; 22/08/13 DIANA et 20/08/13 SAVA) et Score 9
Approche méthodologique considérant le processus participatif et considération intégrale des étapes stipulées dans la proposition technique	A la fin des ateliers de validation 20/09/13 08/11/13 et	Satisfaits, 20/09/13 ; 08/11/13 – Score 9	Dépense conforme au budget (13/12/13 et score 9)	Calendrier bien respecté selon la prévision (13/12/13 et score 9)

**Identifiant de l'activité (Activity ID) :** 1.1.6. Elaboration manuel d'exécution

**Longue description :** Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet MRPA, financé par les Fonds GEF et PNUD, la création définitive des Nouvelles Aires Protégées Menabe-Antimena, Complexe Mahavavy Kinkony, Corridor Marojejy Tsaratanana, Loky Manambato est une des priorités absolues du projet. Les ONG promoteurs de ces sites ont suivi les manuels existants au niveau du MEF/DCB.SAP pour entamer la réalisation des outils-clés du processus de création à savoir le zonage, le plan d'aménagement et de gestion, l'étude d'impact environnemental, le plan de gestion environnemental et social ou le plan de sauvegarde social. Ces manuels sont standardisés pour toutes les catégories d'aires protégées. Au cours de l'application de ces manuels, il a été constaté que beaucoup de spécificités des NAP de catégorie V et VI ne sont pas tenues en compte dans les manuels. Pourtant, les nouvelles AP de Catégorie V et VI sont plus ouvertes aux activités socio-culturelles, économiques et industrielles dans la mesure où la conservation de la biodiversité doit s'harmoniser avec le développement économique afin d'assurer la pérennisation de ces NAP.

Le manuel d'exécution est un document de référence sur les normes et approches d'exécution des activités confiées aux ONG promoteurs. Il définit et décrit les objectifs des activités, le mode de réalisation et le phasage, les livrables et les moyens de vérification. Il fait partie des documents fondamentaux pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités réalisées par les ONG Promoteurs. Des manuels d'exécution existent déjà au niveau de l'UCPE qu'elle utilise avec les partenaires de mise en œuvre du Fond Additionnel au PE3 Banque Mondiale. La majeure partie des AP concernée par ce dernier est gérée par MINP et leur manuel doit être adaptée à l'approche et aux sites du MRPA d'une part et d'autre part ne contient pas nécessairement les activités spécifiques au MRPA. D'où la nécessité du recrutement d'un cabinet qui va assurer la confection de manuel pour les 5 AP du MRPA. L'adaptation de guides et manuels sur le PAG et PGESS est actuellement en cours. Les manuels des autres activités attendent la validation des contrats de délégation de gestion dans lesquels figurent les rôles et attributions des acteurs principaux des Sites. Le manuel est prévu disponible vers la fin du mois de novembre pour servir de cadrage pour les ONG Promoteurs dans la conduite de leurs activités.

L'objectif global du mandat est la contribution à l'harmonisation et la mise à jour des outils-clés de création des NAP de catégories V et VI à Madagascar. Spécifiquement, l'étude consiste à :

- Faire ressortir les différences fondamentales et spécificités des NAP de catégories V et VI qui impactent sur le Plan d'aménagement et de gestion et sur le plan de sauvegarde sociale et environnementale
- Produire un guide d'élaboration de Plan d'Aménagement et de Gestion adapté aux spécificités des NAP de catégories V et VI tout en intégrant le zonage
- Produire un guide d'élaboration de Plan de Gestion Environnementale et Sociale y compris le Plan de sauvegarde sociale adapté aux spécificités des NAP de catégories V et VI
- Produire les manuels d'exécution de la mise à jour des PAG et PGES pour les sites du projet MRPA

**Date de début :** 23/09/13

**Date de fin :** 15/12/13

**% Progression jusqu'à ce jour :** 100 %

Critères de qualité	Date de mesure de la qualité	Résultats des activités	
		Avis des bénéficiaires (date et score)	Utilisation des ressources

*Handwritten signature and initials in blue ink.*

			<b>(date et score)</b>	
Manuel d'exécution des activités tenant compte des spécificités de chacune des 5 AP du MRPA et des guides / manuels existant au niveau du SAPM	A la livraison des manuels 06/12/13	Satisfaits, 06/12/13 et Score 9	Dépense conforme au budget (13/12/13 et score 9)	Calendrier bien respecté selon la prévision (13/12/13 et score 9)
<p><b>Identifiant de l'activité (Activity ID) : 1.2.</b> – Etat initial des sites MRPA</p> <p><b>Longue description :</b> Les MRPA sont au début de leurs applications à Madagascar et le premier résultat attendu de ce projet est la création de nouvelles AP dans le cadre des catégories V et VI de l'UICN comme fondation d'un sous-réseau fonctionnel et efficace d'aires protégées de ressources naturelles gérées, sur la base d'une vision et des principes de gestion communs. Les nouvelles Aires Protégées concernées par ce projet MRPA couvriront 1.527.151ha représentant différents types de biome : écorégion sèche de l'Ouest, écorégion des Hautes-Terres du Nord, écorégion de Transition du Nord, écorégion des Hautes Montagnes, mangroves, récifs et eaux intérieures et intérieures. Quatre sur les cinq AP sites de ce projet sont en place depuis plusieurs années sous statut de protection temporaire, la dernière est au début de son processus de création. Elles sont toutes gérées par des ONG qui ont obtenu un arrêté de délégation temporaire de gestion.</p> <p>Dans sa phase de démarrage, le projet a besoin d'établir l'état initial de l'aire protégée cible à travers l'outil d'évaluation et de suivi de l'efficacité de gestion de l'aire protégée du FEM ou le <i>Management Effectiveness Tracking Tool</i> (METT). Cet outil a pour objectif de mesurer le progrès dans la réalisation des objectifs et des résultats attendus du portefeuille des projets financés par le FEM œuvrant pour la conservation de la biodiversité.</p> <p>La détermination de l'état initial sera confiée à des consultants et/ou cabinet externe durant laquelle seront traités plusieurs domaines. Une autre partie de l'étude sera consacrée dans l'inventaire biologique considérée comme capitale pour la détermination de la priorité de conservation pour chaque Site. La situation économique, le contexte socio-culturel, politique et religieux de chaque site seront aussi analysés afin de mettre en exergue la potentialité à capitaliser et les risques auxquels le Projet devrait faire face. Ces données sont aussi consolidées pour analyser les tendances aux fins d'élaboration des futures stratégies pour améliorer la performance dans le domaine.</p> <p>Les TDR des études sont finalisés au niveau de l'UCPE avec la participation de tous les acteurs principaux lors de la validation. Les inventaires de référence de 5 AP confiés aux trois Cabinets externes BIODEV, MBG et CNFEREF ont déjà démarré pour une durée de 90 jours et seront coordonnées par l'UCPE du Projet MRPA.</p> <p>L'objectif global du mandat est de réaliser les inventaires de référence du site MRPA au démarrage du projet. Spécifiquement du mandat sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir l'état des valeurs de la biodiversité et des valeurs écologiques du site</li> <li>- Etablir l'état des valeurs culturelles, sociales et économiques du site</li> </ul>				



- Déterminer les valeurs de base, et les valeurs d'objectifs à mi-parcours et, en fin de projet des indicateurs du cadre de résultats stratégiques liés à ces états
- Proposer un système de suivi adapté permettant d'alimenter régulièrement ce cadre de résultats stratégiques y compris l'outil METT

**Date de début :** 01/07/13

**Date de fin :** 15/12/13

% Progression jusqu'à ce jour : 100%

Critères de qualité	Date de mesure de la qualité	Résultats des activités		
		Avis des bénéficiaires (date et score)	Utilisation des ressources (date et score)	Respect des délais (date et score)
Approche méthodologique considérant le processus participatif et considération intégrale des étapes stipulées dans la proposition technique	A la fin des ateliers de validation 13/12/13	Satisfaits, 13/12/13 et Score 8	Dépense conforme au budget (13/12/13 et score 9)	Calendrier bien respecté selon la prévision (13/12/13 et score 9)

**Identifiant de l'activité (Activity ID) :** 1.3.1 – Zonage et matérialisation des limites des NAPs

**Longue description :** L'étape de la création de NAP requiert la planification spatiale à deux échelles, à l'échelle de l'AP elle-même et le paysage qui entoure la zone de protection. Sa délimitation et son zonage sont ainsi indispensables et doivent être faits d'une façon concertée, basés généralement sur les limites traditionnelles des terroirs. Ces limites sont respectées comme légitimes par les populations locales. Pratiquement, il s'agit d'un balisage des limites de zonage des ressources naturelles de la NAP CMK. Les activités consistent à faire des démarcations des différents types de gestion suivant le plan d'aménagement existant. Une limite externe d'une AP terrestre est qualifiée de « matérialisée » si toutes ses composantes (plaques de marquage de limites, traces de peinture rouge, panneaux d'interdiction, panneaux d'information, layon si nécessaire) sont mises en place conformément aux normes requis. Ce processus de délimitation et matérialisation des limites précède le repérage topographique et bornage des NAP en collaboration avec le service de la topographie et du domaine.

Plusieurs étapes sont nécessaires avant de pouvoir passer à la délimitation physique et matérialisation des limites et faire le zonage par la suite. L'on peut citer entre autres la validation des limites avec les communautés de base. Cette étape est cruciale pour la création d'une aire protégée et la situation d'avancement actuelle de cette étape varie d'un site à l'autre. Sur les 5 AP MRPA, trois à savoir Mahavavy Kinkony, Loky Manambato et Menabe Antimena ont pu démarrer le processus de validation des limites avec les communautés et les autres acteurs. Cette validation sera accompagnée obligatoirement par des PV signés par tous les parties prenantes concernés. La préparation méthodologique à travers des réunions ainsi que la conduite de la validation des limites sur terrain sont réalisées avec l'appui de l'équipe des DREFs.

*Handwritten signature/initials*

Date de début : 15/05/13

Date de fin : 30/09/114

% Progression jusqu'à ce jour : 70 %. Activité à continuer pour 2014.

Critères de qualité	Date de mesure de la qualité	Résultats des activités		
		Avis des bénéficiaires (date et score)	Utilisation des ressources (date et score)	Respect des délais (date et score)
Coordonnées géographiques des limites et photos des plaques de marquages disponibles	A la fin de la délimitation de chaque NAP 30/09/14			
<b>Identifiant de l'activité (Activity ID) : 1.3.2 – Repérage des limites et Bornage des NAPs</b>				
<b>Longue description :</b> Après la délimitation et matérialisation physique des NAP, le repérage et bornage des limites en collaboration avec la Topo et Domaine font partie des étapes obligatoires de la création des NAP avant l'obtention du statut définitif. Le protocole de collaboration entre la Direction Générale de l'Environnement et Forêt et la Direction Générale du Domaine et de la Topographie, doit précéder les collaborations au niveau des Directions régionales de deux Ministères. Ces protocoles serviront de cadrage et de référence dans la conduite efficace de cette activité de bornage. La finalité est d'obtenir le cadastre et faire le bornage des limites des NAP. Cette action clôture le processus de création définitive des AP. Le bornage peut être fait après l'obtention du statut définitif de création. Ainsi le démarrage de cette activité est tributaire de l'achèvement des autres outils de gestion d'une part et d'autre part du climat.				
Date de début : 01/04/13				
Date de fin : 30/06/14				
% Progression jusqu'à ce jour : 5 %				
Critères de qualité	Date de mesure de la qualité	Résultats des activités		
		Avis des bénéficiaires (date et score)	Utilisation des ressources (date et score)	Respect des délais (date et score)
Processus de repérage considérant le processus participatif et considération intégrale	A la fin de la mission de Bornage de chaque site 30/06/14			



des étapes déjà faites durant la délimitation physique avec la communauté																	
<p><b>Identifiant de l'activité (Activity ID) : 1.3.3 – Elaboration de PAGS</b></p> <p><b>Longue description :</b> L'élaboration de PAG concourt aux objectifs du système d'aires protégées de Madagascar à savoir la conservation de la biodiversité, la conservation du patrimoine culturel et le maintien des services écologiques et l'utilisation durable des ressources naturelles. Son contenu intègre également les principes fondamentaux de la création de NAP. En effet, il décrit le mode d'implication de la population locale dans la gestion des ressources naturelles, les types de concertation avec tous les secteurs et les acteurs concernés, les particularités culturelles et traditionnelles de la région, le mode de gouvernance et d'objectifs de gestion identifiés conjointement, la responsabilisation des autorités régionales et locales dans la gestion de l'AP, et la manière dont ce Plan intègre les principes de bonne gouvernance.</p> <p>Cette activité est l'étape qui suit la délimitation des limites et le zonage prévus être achevés vers la fin du troisième trimestre. Ainsi, les processus d'élaboration des PAGS vont démarrer au mois de septembre pour les quatre NAP autres qu'Ampasindava Galoko. Parallèlement au déroulement de ces processus, le guide d'élaboration des PAGS et PGESS sera finalisé vers fin novembre à travers la prestation d'un cabinet externe supervisé par l'UCPE. Des adaptations selon le nouveau guide seront menées par les ONGP par la suite.</p> <p><b>Date de début :</b> 01/09/13      <b>Date de fin :</b> 30/06/14</p> <p><b>% Progression jusqu'à ce jour :</b> 50%</p>																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3" data-bbox="893 138 949 2078">Résultats des activités</th> </tr> <tr> <th data-bbox="949 138 1077 2078">Critères de qualité</th> <th data-bbox="949 1512 1077 1758">Date de mesure de la qualité</th> <th data-bbox="949 1758 1077 2078">Avis des bénéficiaires (date et score)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1077 138 1252 2078">Approche méthodologique considérant le processus participatif et considération intégrale des étapes stipulées dans le guide d'élaboration officiel</td> <td data-bbox="1077 1512 1252 1758">A la fin de validation du PAG de chaque NAP 25/11/13 (CMK) 10-13/12/13 (COMATSA)</td> <td data-bbox="1077 1758 1252 2078">Satisfaits (CMK), 25/11/13 et Score 8  Moyennement Satisfaits (COMATSA), 13/12/13 et Score 6</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1252 138 1380 2078"></td> <td data-bbox="1252 1512 1380 1758"></td> <td data-bbox="1252 1758 1380 2078">Utilisation des ressources (date et score) Dépense conforme au budget CMK et COMATSA (13/12/13 et score 9)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1380 138 1465 2078"></td> <td data-bbox="1380 1512 1465 1758"></td> <td data-bbox="1380 1758 1465 2078">Respect des délais (date et score) Calendrier bien respecté selon la prévision CMK (25/11/13 et score 9)  Calendrier un peu perturbé COMATSA (13/12/13 et score 7)</td> </tr> </tbody> </table>			Résultats des activités			Critères de qualité	Date de mesure de la qualité	Avis des bénéficiaires (date et score)	Approche méthodologique considérant le processus participatif et considération intégrale des étapes stipulées dans le guide d'élaboration officiel	A la fin de validation du PAG de chaque NAP 25/11/13 (CMK) 10-13/12/13 (COMATSA)	Satisfaits (CMK), 25/11/13 et Score 8  Moyennement Satisfaits (COMATSA), 13/12/13 et Score 6			Utilisation des ressources (date et score) Dépense conforme au budget CMK et COMATSA (13/12/13 et score 9)			Respect des délais (date et score) Calendrier bien respecté selon la prévision CMK (25/11/13 et score 9)  Calendrier un peu perturbé COMATSA (13/12/13 et score 7)
Résultats des activités																	
Critères de qualité	Date de mesure de la qualité	Avis des bénéficiaires (date et score)															
Approche méthodologique considérant le processus participatif et considération intégrale des étapes stipulées dans le guide d'élaboration officiel	A la fin de validation du PAG de chaque NAP 25/11/13 (CMK) 10-13/12/13 (COMATSA)	Satisfaits (CMK), 25/11/13 et Score 8  Moyennement Satisfaits (COMATSA), 13/12/13 et Score 6															
		Utilisation des ressources (date et score) Dépense conforme au budget CMK et COMATSA (13/12/13 et score 9)															
		Respect des délais (date et score) Calendrier bien respecté selon la prévision CMK (25/11/13 et score 9)  Calendrier un peu perturbé COMATSA (13/12/13 et score 7)															

h B A

**Identifiant de l'activité (Activity ID) : 1.3.4 – Plan de gestion environnementale et de sauvegarde sociale (PGESS)**

**Longue description :** Malgré les bénéfices importants pour la création et mise en place de NAP comme la conservation du patrimoine culturel et le maintien des services écologiques et l'utilisation durable des ressources naturelles, il est certain que des groupes ou individus marginaux et vulnérables, vivant principalement des ressources naturelles publiques et accessibles, subiront des restrictions d'accès et par voie de conséquence une dégradation de leurs revenus et de leur mode de vie actuel. Le PGESS définit en quelques sorte le processus harmonisé par lequel les communautés potentiellement affectées participent à la création des aires protégées, tant à la détermination des mesures de sauvegarde nécessaires, qu'à l'exécution et au suivi des activités correspondantes. Le PGESS élaboré dans le cadre de MRPA devrait mettre en évidence les mesures de sauvegarde pour les vulnérables et les personnes affectées par la création de NAP. Ces mesures visent à agir pour compenser la dégradation des conditions de vie et la perte de sources de revenus au niveau de la communauté.

La situation d'avancement des différentes étapes indispensables pour l'acquisition de statut définitif est différente selon les sites MRPA. Le Plan de gestion environnementale et de sauvegarde sociale (PGESS) est un document essentiel à l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion et figure parmi les étapes obligatoires de ce processus.

**Date de début :** 01/06/13

**Date de fin :** 30/06/14

**% Progression jusqu'à ce jour :** 25 %

Résultats des activités				
Critères de qualité	Date de mesure de la qualité	Avis des bénéficiaires (date et score)	Utilisation des ressources (date et score)	Respect des délais (date et score)
Approche méthodologique considérant le processus participatif et considération intégrale des étapes stipulées dans le guide d'élaboration officiel	A la fin de la validation pour chaque site 26/11/13 (NAP CMK)	Moyennement Satisfaits, 26/11/13 et Score 6 (Cas du CMK)	Dépense conforme au budget (26/11/13 et score 9)	Calendrier non respecté (26/11/13 et score 5)
<b>Identifiant de l'activité (Activity ID) : 1.3.5 – Etudes d'impact environnemental</b>				
<b>Longue description :</b> Il s'agit de conduire les études d'impacts environnementaux dans les sites cibles. Les objectifs de cette étude d'impact environnemental et social dans le cadre de la création de nouvelles aires protégées consistent alors à :				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et analyser les impacts écologiques et socio-économiques du projet de création d'Aire protégée au niveau du site ;</li> </ul>				